

Les Nouvelles du REHNam

N° 71 – novembre 2024

Les invités du mois : Line Fisher et Marc Romainville *

* Respectivement
membre et
membre émérite
de la Faculté des
sciences de
l'éducation et
de la formation
(FaSEF)

Dès 2029, un nouveau secondaire supérieur devrait mieux préparer aux études universitaires

À la rentrée 2029, les premiers élèves du nouveau tronc commun entameront leurs études d'enseignement secondaire supérieur. La durée de ce dernier palier de l'enseignement obligatoire passera de 4 à 3 ans, à la suite de l'allongement du tronc commun, de la 1^{ère} maternelle à la troisième secondaire. Cette échéance pourrait paraître lointaine et pourtant elle ne l'est pas du tout, compte tenu des très nombreux aspects à régler d'ici là.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement précédent, lorsqu'il gouvernait encore, avait lancé en juillet 2023 un groupe de travail chargé de tracer les balises de ce nouvel enseignement secondaire supérieur. Il en avait confié la présidence et l'animation à une équipe de l'UNamur. Le rapport final de ce groupe de travail est malheureusement arrivé à un très mauvais moment, les membres du Gouvernement s'écharpant sur plusieurs dossiers dont celui de la réforme du décret Glatigny, réformant lui-même le décret Marcourt. On connaît les tensions qui sont apparues au grand jour dans ce contexte, peu propice en définitive à des prises de positions communes engageant l'avenir... Ce rapport n'est toutefois pas tombé dans les oubliettes, puisque certaines de ses préconisations ont été intégrées dans la Déclaration de Politique Communautaire 2024-2029 de la nouvelle majorité.

Présentons d'abord les éléments du rapport qui ont été endossés par cette nouvelle majorité et qui devraient dès lors être opérationnalisés sous peu. Nous évoquerons ensuite d'autres conclusions, en faisant le vœu que leur absence dans la DPC n'augure pas d'un sort funeste...

Quelques confirmations d'abord d'orientations anciennes du Pacte. Le secondaire supérieur sera, à partir d'août 2029, organisé plus clairement en *deux voies*, l'une de transition et l'autre de qualification (appelée aussi voie « métiers »). Héritage de sa très ancienne appartenance au ministère de l'Industrie, l'enseignement professionnel ne sera donc plus distingué de l'enseignement technique : le volume de cours généraux y ayant été augmenté, il n'y a parfois plus aucune raison qui justifie que telle ou telle section relève du technique ou du professionnel. De plus, on parie sur le fait que notre système d'orientation par relégation à la suite d'échecs successifs sera d'autant mieux combattu qu'il y aura moins de paliers (transition générale, transition technique, technique de qualification, professionnel, alternance, etc...).

La DPC retient aussi l'idée d'un *double CESS* : un premier certificat validera l'acquisition d'un socle commun de formation citoyenne ; il donnera aussi accès aux emplois qui requièrent à l'heure actuelle un CESS. Un second certificat, plus informatif, sera octroyé ; il sera soit de transition et permettra un fléchage vers des filières spécifiques de l'enseignement supérieur, soit de qualification avec un accès également spécifique à certains métiers. Ce double certificat pourrait contribuer à améliorer la transition entre le secondaire et l'enseignement universitaire en particulier.

La *réorganisation des filières* n'est pas explicite dans la DPC mais elle sera requise pour le bon fonctionnement de ce double certificat. Du côté de la transition, le rapport prône une meilleure lisibilité d'un plus petit nombre d'options (organisée en majeure et mineures), en veillant à ce que chacune d'elles ait un sens en matière d'orientation vers le supérieur et prépare effectivement à un groupe d'études clairement identifiées. Du côté de la qualification, on fera la chasse aux sections qui ne donnent effectivement que peu d'accès à l'emploi et on rapatriera vers la transition celles qui de facto ouvrent plutôt à des poursuites d'études, comme celles liées au numérique et à l'informatique.

En appui au groupe de travail, l'équipe de l'UNamur a également été chargée d'effectuer une recherche bibliographique sur les modalités pédagogiques innovantes à développer dans l'enseignement secondaire supérieur. En effet, tous les rapports internationaux sont unanimes sur la nécessité, à ce niveau d'enseignement, de confronter les jeunes à de nouvelles façons de les former, qui seules seront en mesure de leur faire acquérir des compétences jugées indispensables à l'heure actuelle, que ce soit en transition ou en qualification, telles que la pensée critique et l'aptitude à communiquer efficacement, à innover et à ré-



soudre les problèmes par la négociation et la collaboration. L'équipe de l'UNamur a ainsi soumis au groupe de travail de la documentation sur plusieurs expériences étrangères de recours, dans le secondaire supérieur, à de nouvelles méthodes telles que le stage (authentique ou simulé), l'apprentissage par problème ou par projet, les travaux personnels encadrés, la pédagogie du chef d'œuvre, les projets d'édition numérique, la classe inversée et la classe autonome, l'enseignement par la cartographie des controverses, le service-learning ou le tutorat.

Ainsi, en Suède, un cours de technologie, assuré en apprentissage par projet, est proposé à tous les élèves du secondaire supérieur. Il prend la forme d'un projet d'innovation de cinq semaines. En début d'année, les élèves identifient différents problèmes qui les intéressent, en lien avec le cours et leur vie quotidienne. Des groupes d'élèves sont ensuite formés (de 3 à 5), ils travailleront pendant ces cinq semaines sur le problème choisi, accompagné par l'enseignant. Après ces cinq semaines, une journée sera consacrée à la présentation des projets (via schémas, modèles, statistiques), qui seront évalués par les pairs en vérifiant de quelle manière l'innovation résout le problème initial. Des experts externes seront également invités à évaluer les projets. Ensuite, les étudiants rédigeront un rapport écrit, prenant en compte les commentaires de leurs pairs et des experts.

On devine évidemment que la mise en place de telles activités requiert *une réorganisation du travail enseignant dans le sens de davantage de collaboration et d'interdisciplinarité* ; on peut espérer que la réforme de la formation initiale des enseignants les y aura préparés...

La vie du REHName

27/11 : à l'Arsenal, *réunion du bureau* du REHName à 10.00, suivie à 12h00 de l'apéritif/repas et à 13h45 d'une *conférence d'Axel Tixhon*, l'un de nos collègues historiens. Pour les personnes qui s'inscrivent au repas, la participation aux frais est de 35 euros à verser sur le compte BE10 2500 0740 2704 de l'UNamur avec la mention : *NOM et PRENOM, CPO 4945850 REHName, repas 27 novembre 2024*. Merci de confirmer votre présence au repas à l'adresse pierre.devos@unamur.be au plus tard pour le jeudi 21 novembre.

06/02 : *De l'Humain réparé à l'Humain augmenté*, colloque annuel du REHName, avec des exposés de Giovanni Briganti, Gilles Goetghebuer, Frank Poirier, Marie-des-Neiges Ruffo, Jean-Michel Besnier, Amandine Cayol et David Doat.

Brèves de l'Université

[Le rapport de la recherche 2023-2024](#)

Le conseil d'administration a pris acte du rapport de la recherche à l'Université de Namur 2023-2024. Ce rapport est disponible sur *Terranostra*.

[Des voitures partagées pour les membres du personnel](#)

Le saviez-vous ? Les membres du personnel peuvent louer des voitures partagées Cambio. Les demandes d'inscription à la plateforme sont à envoyer à l'adresse economat@unamur.be

Annonces

Le 6/11, de 13.00 à 16.00, rendez-vous à la *Fresque des frontières planétaires* ! Dans le cadre du Fresqu'tival, la FUCID vous propose d'apprendre et de comprendre, en groupe et de façon ludique, les causes et conséquences de différentes problématiques sociales et environnementales, tout en réfléchissant à des pistes d'actions individuelles et collectives.

Le 14/11, de 9.00 à 18.00 en l'auditoire D12 de la Faculté de droit, colloque *L'émergence de la conscience* organisé par l'institut ESPHIN (Espace Philosophique de l'UNamur), avec la collaboration du Centre Universitaire Notre-Dame de la Paix (cUNdp), du Louvain Institute of Biomolecular Science and Technology, et de Louvain4Evolution (UCLouvain).

Le 22/11, fête en l'honneur de l'accession à l'*éméritat du professeur Yves Poumay*.

Les 28 et 29/11, de 9.00 à 16.30 au Circularium d'Anderlecht, situé au 95 de la chaussée de Mons à 1070 Bruxelles, colloque *Les précarités étudiantes : enjeux, défis et perspectives*, avec la participation de notre collègue Henri Bogaert.

Le 04/12, à 18.45 au Quai 22, Humura-Iyubake AISBL, le Centre d'Action Interculturelle de Namur et la FUCID vous convient à la projection du film documentaire *Une des mille collines*. Sélectionné dans la catégorie *Magritte du Meilleur documentaire*, il permet de comprendre le génocide des Tutsis qui s'est déroulé au Rwanda en 1994. La projection sera suivie d'une discussion en présence du réalisateur Bernard Bellefroid, d'Annick Umutohi et de notre collègue Jacques Fierens.